

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
CANTON DE WORMHOUT
COMMUNE DE LEDERZEELE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 décembre 2019**

Etaient présents : MM. DELFORGE M. - PACCOU A - MENDEL C. - NICOLATS G. - BECK B. - DEKEISTER C. - DEWYNTER K. - DRIEUX D. - LEVISSE P. - LUCHET S.

Absents excusés : EVRARD P. - ALLAN H. - ENVAIN V. -

Béatrice BECK est élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du dernier conseil
- Points sur les dépenses et les recettes
- Ages et Vie
- Décision modificative
- SIECF
- CCHF
- Personnel communal
- Retour des commissions
- Divers

• **Approbation du compte-rendu du dernier conseil**

La séance est ouverte à 19 heures 30, le Président donne lecture du compte-rendu du dernier conseil. Aucune objection n'est formulée. Le Conseil municipal approuve le compte rendu.

• **Points sur les dépenses et les recettes**

Le Maire fait lecture du bilan au 10 décembre 2019 des dépenses et recettes au niveau de l'investissement et du fonctionnement de la commune. Les dépenses de fonctionnement représentent 92 % du budget prévu, les recettes représentent 102 % du budget prévu. Concernant l'investissement, les dépenses se montent à 29% des prévisions, les recettes s'élèvent à 33 % des prévisions.

• **Ages et Vie**

La propriétaire du terrain où est envisagée la construction d'une maison Ages et Vie quitte la région et souhaite vendre rapidement ce terrain.

Monsieur le Maire a contacté Ages et Vie, une rencontre est prévue en janvier 2020. Il a également pris contact avec Olivier CAMPION (lotisseur du Domaine de la Motte) afin de lui proposer la construction d'un béguinage sur cette même parcelle.

Monsieur le Maire expose deux propositions :

- La commune achète en totalité la parcelle puis revend 1/3 à Ages et Vie, 1/3 à Olivier CAMPION
- La commune achète 1/3 de la parcelle, Ages et Vie fait une promesse d'achat pour 1/3, Olivier CAMPION fait une promesse d'achat pour le dernier tiers.

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable sur la seconde proposition. Un point sera fait à la prochaine réunion du conseil municipal, après la rencontre avec Ages et Vie et Olivier CAMPION.

- **Décision modificative**

Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires ;

Vu le projet de décision modificative présenté par Monsieur le Maire dont l'orientation se résume ainsi : paiement de la facture des licences d'utilisation des logiciels ;

Vu l'avis favorable du conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n°3 portant sur divers virements comme décrits ci-après :

| Imputations | Budget précédent | Modification | Nouveau budget |
|---------------------------------------|------------------|--------------|----------------|
| 022 Dépenses imprévues | 12 689.52 | -2 208.00 | 10 481.52 |
| 2051 Concessions et droits similaires | 0.00 | 2 208.00 | 2 208.00 |

- **SIECF**

Par délibération en date du 28 novembre 2019, le Comité syndical du SIECF a décidé de fixer les cotisations communales 2020 comme suit :

- Electricité : 3.50€/habitant,
- Gaz : 0.60 €/habitant,
- Eclairage Public Maintenance (option B) : 3.50€/habitant,
- Télécommunication : 1.50€/habitant,
- Numérique : gratuit
- IRVE Borne de recharge électrique (Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique) : 800€/borne

La commune de Lederzéele adhère aux compétences suivantes :

- Electricité, redevance fiscalisée par habitant : 3.50 €
- Numérique : gratuit
- Télécommunication : redevance fiscalisée par habitant : 1.50 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider les cotisations communales, dues au SIECF, au titre de l'année 2020.

- **CCHF**

- Le Maire fait lecture du rapport d'activités 2018 de la CCHF (transmis à chaque membre du conseil municipal avec la convocation).
- Le maire fait lecture du courrier de la CCHF concernant les subventions aux associations sportives et culturelles : la CCHF a décidé d'accorder à 2 associations sportives ou culturelles par commune une subvention globale de 800€ par an, le conseil municipal désigne la SPAEL et l'association de Tennis de Table pour l'obtention de ces subventions, soit 400€ pour chacune. Le dossier de demande leur sera transmis rapidement.

- **Personnel communal**

Conformément aux délibérations prises lors de la dernière réunion du conseil municipal, le Maire informe les conseillers municipaux qu'un arrêté d'avancement de grade est pris en faveur de Madame Sabine LEURS.

- **Retour des commissions**

- Bâtiments : rénovation de la bibliothèque : les travaux avancent bien. Les menuiseries seront posées prochainement. La réfection de la toiture débute cette semaine. Des travaux supplémentaires d'isolation du plafond ont été ajoutés.
- Fêtes et cérémonie : la cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 12 janvier 2020 à 12h00. Une réunion de préparation est prévue le mercredi 18 décembre à 18h30 à la mairie.

- **Divers**

- Bilan Téléthon : le chiffre officiel sera connu lors de la réunion de bilan du Téléthon le jeudi 19 décembre 2019.
- DGFIP : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une réorganisation géographique des services de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) est prévue. Monsieur le Maire propose une motion au gouvernement et aux autorités de la DGFIP en faveur du maintien et du renforcement d'un réel service public de proximité. Après en avoir délibéré, l'ensemble du conseil municipal approuve cette motion.
- Noréade : Monsieur le Maire informe le conseil municipal du compte-rendu des analyses effectuées par Noréade sur l'eau potable au niveau de la salle polyvalente/cantine. Les mesures sont conformes aux exigences de qualité.
- Recensement de la population : il aura lieu du 16 janvier 2020 au 15 février 2020. Les agents-recenseurs sont Isabelle VERRONS et Sylvette LOONIS.
- Centre de loisirs estival : Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que jusqu'à présent le centre de loisirs avait lieu la dernière semaine de juillet et les trois premières semaines d'août. Or, il est difficile de trouver un directeur ou une directrice pour un centre de loisirs sur deux mois. Monsieur le Maire propose d'organiser le centre de loisirs à partir du 6 juillet 2020 ou à partir du 3 août 2020. Après discussion, la décision n'a pas été prise et le sera à la prochaine réunion du conseil municipal, une préférence étant toutefois exprimée par la majorité des élus pour le mois d'août.

Un dernier tour de table est organisé :

Monsieur Sébastien LUCHET signale la présence de parpaings et gravas au dépôt de déchets verts.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une mère de famille s'est plainte de la circulation au niveau de l'école. Elle propose qu'une personne fasse la circulation aux horaires d'entrée et de sortie d'école. Les membres du conseil municipal relèvent un manque de civisme de certains parents qui ne respectent pas le stationnement. L'ensemble du conseil municipal est conscient du problème de circulation et de stationnement aux abords des écoles mais n'envisage pas de mandater une personne pour la circulation.

La séance du conseil municipal est clôturée à 21h10.

